

délibération :
D_2016_14_12

L'an deux mille seize, le jeudi 15 décembre à 19 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire. Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 09 Décembre 2016

Présents : 14

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 21

**Objet : Transfert du bus de la
régie de transport vers la
commune**

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Monsieur Joël FOUCHÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'achat du nouveau bus pour le transport des enfants scolarisés sur la commune, l'ancien bus de 9 places a été mis à disposition des services techniques pour les travaux paysagers réalisés sur le territoire.

Il convient de délibérer pour acter cette cession et transférer ce bien du budget Régie transport vers le budget principal de la commune.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ce transfert d'actif entre la régie de transport et le budget principal de la commune;
- DIT que les opérations financières liées à ce transfert sont prévues à l'exercice 2016 des 2 budgets;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 15/12/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **26 DEC. 2016**

Le Maire
Michel CARTERET

